



Fédération Des Caisse à Savon Demande de licence 2026

Coller une photo

28mm x 25mm

ICI

Joindre une
seconde photo
pour la licence

Toute demande de licence devra être accompagnée d'un certificat Médical de non contre-indication à la pratique de l'activité ou de l'attestation sur l'honneur de réponse négative au questionnaire relatif à l'état de santé. La charte pilote signée sera jointe également à la demande de licence.

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : (portable).....(Fixe).....

Courriel : @

Demande de licence

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé au comité

Renouvellement

Comité :

N° de licence

Type de licence (cocher 1 ou 2 cases) : <input type="checkbox"/> PILOTE <input type="checkbox"/> DIRIGEANT	
JEUNES	cocher une seule case pour la catégorie
Loisir <input type="checkbox"/> L.E	ADULTES <input type="checkbox"/> L.A
Sport <input type="checkbox"/> C1S <input type="checkbox"/> C1P <input type="checkbox"/> C2S <input type="checkbox"/> C2P <input type="checkbox"/> C3S <input type="checkbox"/> C3P <input type="checkbox"/> C9 Ados <input type="checkbox"/> C9 Jeunes	Compétition <input type="checkbox"/> C4S <input type="checkbox"/> C4 L <input type="checkbox"/> C5S <input type="checkbox"/> C6S <input type="checkbox"/> C7S <input type="checkbox"/> C8S <input type="checkbox"/> C10

Le pilote :

Je soussigné certifie la bonne conformité de la présente demande, avoir pris connaissance **du règlement technique et de la charte pilote** ; et m'engage à les respecter.

A :

Le : / /

Lu et approuvé

Signature du pilote

Le responsable légal (pour les mineurs) :

J'autorise mon enfant à participer aux activités Caisse à Savon telles qu'elles sont définies dans le règlement national et avoir pris connaissance avec lui **du règlement technique, de la charte pilote et je m'engage à lui faire respecter ces règles**

Nom du responsable légal..... Numéro de portable.....

A :

Le : / /

Lu et approuvé

Signature du représentant légal

J'accepte l'utilisation de mon image pour la parution dans la presse, les publications de promotion, le site de la FFCAS et du Comité

Oui Non Signature du pilote ou du représentant légal



FEDERATION DES CAISSES A SAVON

La Fédération des Caisses à Savon est régie par une association loi 1901, elle possède une Assemblée Générale composée de l'ensemble des pilotes et dirigeants licenciés.

CHARTE PILOTE

Est considérée comme pilote ou copilote, toute personne :

- Licenciée à la FCAS dans le comité de son choix
- Inscrite avec un véhicule homologué sur une course
- Qui participe à une course de caisses à savon
- Qui a pris connaissance et signé la charte pilote de l'année en cours

Tout pilote ou copilote qui n'aura pas signé la charte pilote avec sa demande de licence se verra refuser cette licence et ne pourra pas participer au championnat de France.

Comme dans toute discipline sportive, la caisse à savon requiert :

- Le respect des règles de compétition par une réglementation technique des véhicules,
- Une réglementation des courses applicable à chacun et chacune.
- Que chaque pilote soit responsable de son véhicule en tant que conducteur et propriétaire.
- Le respect des règles de sécurité pour les pilotes et le public,
- Le respect d'autrui où toute attitude et/ou propos injurieux, xénophobe, sexiste ou raciste sont proscrits. De la même façon, la caisse à savon n'est pas une tribune religieuse, politique ou syndicale.
- Le respect de l'environnement, du voisinage par un comportement citoyen responsable.
- La consommation de boissons alcoolisées ou de narcotiques avant ou pendant la course doit être en respect de la réglementation du code la route

Discipline :

- Chaque pilote ainsi que les accompagnants ont l'obligation de respecter les consignes de sécurité.
- En cas de non-respect de ces règles ou en cas de comportement en opposition avec les règles sportives, le pilote / copilote peut être sanctionné, même suite au mauvais comportement de l'accompagnant.
- Tout comportement qui pourrait porter préjudice à un comité, à la fédération et (ou) aux organisateurs fera l'objet d'une sanction.

Pour le championnat de France :

La sanction peut aller de la disqualification d'une manche à la radiation définitive de la FCAS. La sanction du jury de course sera graduée en fonction du degré et la gravité du délit.

Pour les sanctions, autres que la disqualification d'une manche du CDF ou du CDF complet, seul, les membres du CA de la FCAS sont aptes à statuer.